



Le Mot du Maire

Chères Campinoises, chers Campinois,

Malgré le fait que la crise sanitaire perdure, nous pouvons croire en une amélioration grâce à la vaccination massive et au respect des gestes barrières.

En ce printemps 2021, l'équipe municipale poursuit ses actions. Nous avons voté, à l'unanimité, le budget, sans recours à l'emprunt et sans augmenter la fiscalité mais en contrôlant les dépenses et en favorisant un développement maîtrisé. Ce budget équilibré permet d'envisager l'avenir plus sereinement en dépit de la baisse de certaines dotations.

Nous travaillons également sur le dossier de la sécurisation tant avec l'aménagement de la zone piétonne que sur la traversée de la commune, principalement pour faire respecter les limitations de vitesse.

D'autres projets sont en phase d'étude : agrandissement de l'aire de jeux place de la Mairie, court de tennis couvert, éclairage des écoles, création d'une aire de jeux dans le lotissement Saint-Pierre 6-7.

Les travaux concernant la fibre optique se poursuivent avec notamment l'installation d'un 38ème NRO à Hermonville auquel notre commune sera raccordée.

Les élections départementales et régionales auront lieu les 20 et 27 juin 2021. Nous attendons les modalités d'organisation afin que les conditions sanitaires soient respectées scrupuleusement dans l'intérêt de tous.

Bien cordialement,

Pierre GEORGIN,
Maire de Champigny,
Vice-président de la CU du Grand Reims

Contributions directes : vote des taux 2021.

Un dégrèvement d'office de la taxe d'habitation concernant la résidence principale a été mis en place progressivement sur 3 ans. Pour 80 % des foyers fiscaux, elle est supprimée en 2020.

En application de la loi de finances, les parts communales et départementales de taxe foncière sur les propriétés bâties sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales.



La collectivité n'a plus qu'un levier pour augmenter ses ressources si le besoin se faisait sentir, augmenter le taux de la taxe foncière, un impôt intégralement versé par les propriétaires.

Concernant les taux des taxes, le conseil municipal **décide de ne pas augmenter les taux d'imposition.**

Pour rappel :

Taux de TAXE SUR LE FONCIER BÂTI :	39,33 %	} 23,82% ancien taux communal 15,51% ancien taux départemental
Taux de TAXE SUR LE FONCIER NON-BÂTI	22,20 %	

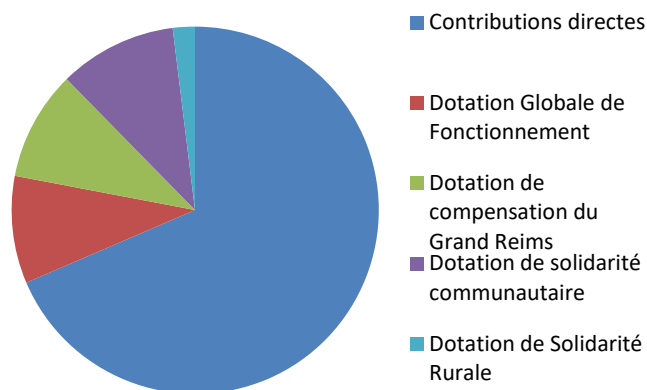
La loi de finances fixe le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives à 0,2%. Celui-ci est calculé sur l'indice des prix à la consommation. À situation égale le contribuable aura une augmentation globale de 0,2 % sur ses taxes.

Attention la Communauté Urbaine du Grand Reims a délibéré lors du conseil communautaire du 17 décembre 2020 pour l'augmentation de la taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères passant de 7,08% à 9%.

Budget 2021.

Les ressources principales du budget communal proviennent des éléments suivants :

- Les contributions directes (728 358 €), produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties et de la compensation de la taxe d'habitation.
- La dotation globale de fonctionnement (100 411€ contre 102 197€ en 2020).
- Les dotations de compensation du Grand Reims 102 735 €.
- La dotation de solidarité communautaire 110 127€.
- La dotation de solidarité rurale 20 884€.



La dotation globale de fonctionnement versée par l'état est encore en baisse. Pour rappel celle-ci était de 239 572€ en 2011 pour 1 380 habitants, elle est désormais de 100 411€ pour 1 550 habitants.

En investissement, sont prévus :

- Clôture sente piétonne ;
- Travaux de réfection de la Mairie ;
- Plantation rue du vieux four ;
- Court de tennis couvert ;
- Espaces verts rue de l'Isle ;
- Accessibilité des ERP ;
- Caméras de video-protection ;
- Création d'une aire de jeux au lotissement Saint Pierre 6-7 ;
- Numérique des écoles ;
- Agrandissement de l'aire de jeux place de la Mairie .
- Éclairage des écoles ;

Versement des subventions associatives.

La commune soumet le versement des subventions associatives au respect de la charte sur la laïcité établi par le Grand Reims, et se réserve le droit de supprimer tout versement si une association ne respectait pas la Charte dont la consultation est disponible à cette adresse : <https://www.grandreims.fr/fileadmin/reims/MEDIA/Actu/GrandReims-CharteLaicite-signature.pdf>



Tarifs scolaires 2021/2022.

Pour la rentrée scolaire, les tarifs évoluent de la façon suivante :

Modalité 2021-2022					
Inscription annuelle obligatoire			Inscription occasionnelle 48h à l'avance, avant midi		
Tarification LMJV		Mercredi	Tarification Occasionnelle		Mercredi
Garderie + Cantine	Garderie	Garderie + Cantine	Garderie + Cantine	Garderie	Garderie + Cantine
Sur 3 ou 4 jours fixes		20€/jour	LMJV : 8,70€/jour	4,90€/jour	20€/jour
7,30€/jour	3,50€/jour				
Aucune modification possible			Après inscription, aucune modification possible		
1,80€ la séance d'activité optionnelle en supplément de la Garderie.			Aucune séance d'activité		

Inscriptions au plus tard le 15 Juillet 2021.

Inscriptions Scolaires.

Pour toutes inscriptions à l'école, veuillez vous munir :

- du livret de famille ;
- du carnet de santé ;
- d'un justificatif de domicile ;
- d'un certificat de radiation de l'école précédemment fréquentée (si changement d'école).

Subvention école.

Le conseil municipal décide de prendre en charge exceptionnellement la facturation du spectacle dédié aux maternelles. Cette subvention de 750 € permet de laisser une souplesse aux comptes de la coopérative scolaire.

Garde d'enfants 0-3 ans septembre 2021.

De nombreux professionnels de la petite enfance sont présents sur la commune, en voici la liste dont nous avons connaissance :

- Micro-crèche « Bulles de Crèches », rue du vieux four : <https://bullesdecreeches.fr/creche/champigny-2-51370-ouverture-septembre-2021/> ;
- Micro-crèche « La Marelle », allée des écoles : <http://la.marelle.champigny.free.fr/> ;
- Crèche multi-accueil et inter-entreprises « les minipousses », allée Jean-Marie Amelin : <http://www.lesminipousses.fr/> ;
- Les assistantes maternelles dont vous trouverez la liste à cette adresse : <http://www.assistante.maternelle.marne.fr/> .

Elections

Elections Départementales et Régionales.



Les élections régionales et départementales auront lieu les 20 et 27 juin 2021. La date limite d'inscription sur les listes électorales est fixée au vendredi 14 mai 2021, hormis les cas prévus par l'article L. 30 du CE.

Vous pouvez [Interroger votre situation électorale](#), et vous [Inscrire en ligne](#) sur servicepublic.fr ou en mairie muni du document [cerfa 16669*02](#), d'une pièce d'identité en cours de validité et d'un justificatif de domicile.

Vote par procuration.

Depuis le 6 avril 2021, il est désormais possible de remplir sa demande de procuration en ligne sur le site maprocuration.gouv.fr.

Comment ça marche ?



Complémentaire de la procédure papier (via un formulaire CERFA), ce nouveau service constitue une première étape vers la dématérialisation des procurations électorales. Maprocuration permet un traitement numérique de la demande de procuration électorale. Si l'électeur mandant doit toujours se déplacer physiquement en commissariat ou en gendarmerie pour faire contrôler son identité, les données renseignées sur Maprocuration sont communiquées automatiquement par voie numérique au policier ou au gendarme devant lequel l'électeur se présente puis à la mairie de sa commune de vote. L'électeur reçoit un accusé de réception numérique à chaque étape de la démarche et est informé en temps réel de l'évolution de sa demande.

L'ensemble des informations est disponible sur la Foire aux questions du site maprocuration.gouv.fr.

Autres

Demandes d'aides sociales.

Si vous rencontrez des difficultés et si vous répondez aux critères d'intervention, nous vous rappelons la possibilité de faire appel à la commission d'action sociale. Les dossiers y sont régulièrement étudiés.

Vente de bois communal.

Il est toujours possible d'acquérir le bois abattu lors du nettoyage/élagage des abords du bois de l'Archevêque.

Pour toute réservation, veuillez prendre contact avec la mairie.

Celui-ci sera à retirer, après paiement par chèque à l'ordre du Comité des Fêtes de Champigny, aux bâtiments communaux de la Briqueterie au tarif de :

- 40 € le m³ en 1 mètre ;
- 50 € le m³ en 50 cm.



En annexe.

Vous trouverez en annexe à cette information, l'enquête « construisons ensemble le Grand-Reims 2030, ainsi qu'une proposition d'aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique par le Grand Reims.

Mairie

🕒 Permanences du secrétariat :
 Mardi: 08h30-12h00 13h30-18h30
 Mercredi: 13h30-18h30
 Jeudi: 08h30-12h00 13h30-18h30
 ☎ 03 26 09 07 75
 ✉ Mairie-champigny@wanadoo.fr
 🔗 <http://www.champigny51.fr>

📄 Demande d'actes de naissance

Vous pouvez faire votre démarche en ligne en cliquant sur ce lien :

🔗 [service en ligne](#)

📅 Listes électorales

- 🔗 [Interroger sa situation électorale.](#)
- 🔗 [Inscription en ligne,](#)
 ou en mairie se munir du document [cerfa 16669*02](#), une pièce d'identité en cours de validité et d'un justificatif de domicile.

📄 Recensement militaire

Tous les jeunes de nationalité française **âgés de 16 ans**, doivent **se faire recenser à leur date anniversaire** à la mairie.

Se munir de sa carte d'identité, le livret de famille et justificatif de domicile des parents.

Pour l'année 2021 sont concernés les jeunes nés en 2005.

📄 Périscolaire 2020-2021

Consultation des menus ainsi que les allergènes de la restauration scolaire sur :

• 🔗 <https://bonapp.elior.com/>

Bulletins d'inscriptions réguliers et occasionnels disponibles sur :

🔗 www.champigny51.fr/ecole.php.

Permanences « Assistante sociale »

Uniquement sur rendez-vous avec Mme Mercier CSD de Fismes au ☎03.26.48.07.08.

Permanences Secours Populaire

Chaque premier jeudi du mois, une permanence, par des bénévoles est tenue dans la salle des nourrissons à la mairie de 14h00 à 17h00. N'hésitez pas à venir y prendre des renseignements ou y demander une aide.

Grand Reims

Gestion de l'eau

Hôtel de la Communauté
 📍 [3, Rue Eugène Desteuque à Reims](#)
 Du Lundi au Vendredi 08h30-12h00 13h30-17h30 (17h00 le vendredi).
 ☎ [03 26 77 76 70](tel:0326777670)
 Espace d'informations clés et pratique de l'eau et assainissement de la commune :
 🔗 <https://eau.grandreims.fr/commune/champigny.html>

CITURA

🔗 www.citura.fr
 Plan / [Horaires Ligne 1](#)

Collecte des déchets

- 🗑 Bac sélectif le Mercredi
 - 🌿 Bac vert le Jeudi
- } [Calendrier](#)

Veuillez déposer vos bacs la veille au soir.

Déchetterie	
Tinquieux (4min) 📍 Rue Marcel Dassault	• Du lundi au samedi de 9h à 19h. • Le dimanche et jour férié de 9h à 12h.
Saint Brice Courcelles (9min) 📍 Chemin des Temples*	
Dernier accès 15 minutes avant la fermeture.	

*Déchetterie de Saint Brice Courcelles est inaccessible jusque mars 2022 pour mise en norme.

Gueux (8min) 📍 ZA du Moutier	• Lundi 9h à 12h. • Mardi 14h à 17h. • Mercredi 14h à 17h. • Jeudi 14h à 17h. • Vendredi 9h à 12h. • Samedi 9h à 12h et de 14h à 17h.
Muizon (9min) 📍 Route de Trigny	
Dernier accès 15 minutes avant la fermeture.	

☎ Tri info [03 26 02 90 90](tel:0326029090)

Construisons ensemble Le Grand Reims de 2030.

Grande enquête du 06 au 30 avril 2021.
[Vous avez la parole ! Vous êtes un habitant, une entreprise ou une association du territoire,](#)
[merci de prendre 5 minutes pour répondre à cette enquête.](#)

Vie municipale



- Les travaux de bricolage/jardinage réalisés à l'aide d'appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore, **ne peuvent être effectués que :**

Semaine	Samedis	Dimanches et jours fériés
08h30-12h00 14h00-19h30	09h00-12h00 14h30-19h00	10h00-12h00

🔗 [Ces horaires sont fixés par arrêté préfectoral du 10 décembre 2008](#)

- Le brûlage à l'air libre des déchets de jardin est interdit.
- Il est demandé à chacun de veiller à ne pas stationner sur les trottoirs et les espaces verts, de tailler et nettoyer les haies qui dépassent et à ne pas laisser son chien divaguer et faire ses besoins sur le domaine public.

Toute personne ne respectant pas cet arrêté s'expose à une contravention de 3^{ème} classe.

📄 Carte d'identité/Passeport

Effectuer sa demande sur :
<https://predemande-cni.ants.gouv.fr>
 et noter le numéro de pré-demande.

Rassembler l'ensemble des pièces justificatives demandées.

Demander un **rendez-vous** parmi les communes les plus proches ci-dessous:

- Reims (et annexes) : ☎ [03 26 77 78 79](tel:0326777879)
- Tinquieux : ☎ [03 26 08 40 37](tel:0326084037)
- St Brice Courcelles : ☎ [03 26 09 07 65](tel:0326090765)
- Gueux : ☎ [03 26 03 60 26](tel:0326036026)
- Cormontreuil : ☎ [03 26 82 05 53](tel:0326820553)
- Bétheny : ☎ [03 26 07 12 71](tel:0326071271)